

Date de la commission : 19/10/2016	Date du compte-rendu : 19/10/2016
Auteur : Bruno Gausseran	Approbateur : Michel Vigneron

Copie du CR à Michel Ménager (Président CD72) , Alain Piron (Vice-Président CD72) et Fabrice Tollet (CTD)

Diffusion du CR sur le site Internet du comité

ORDRE DU JOUR

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Championnat - Journée	Date
Séniors Messieurs - Ph01-T03	16/10/2016
Vétérans - Ph01-T02	13/10/2016
Féminin - Ph01-T01	15/10/2016

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

4 - GIRPE

5 - DIVERS

PRESENTS

Bruno Gausseran : Présent(e)	Michel Vigneron : Présent(e)	Camille Leroy : Présent(e)
Philippe Desailly : Présent(e)	Thierry Bignon : Présent(e)	Daniel Hamonic : Présent(e)

Invités :

PREPARATION

Délai	Qui	Quoi
Pour le lundi matin précédent (au plus tard lundi midi)	Secrétariat	Pointer les rencontres non remontées dans spid et informer Michel, Bruno, Camille, Daniel, Jean-Marc, Jacky pour les championnats respectifs
lundi midi précédent (au plus tard lundi soir)	Michel, Bruno, Camille, Daniel, Jean-Marc	Relancer les clubs n'ayant pas saisi les rencontres pour les championnats respectifs
Le mardi midi (au plus tard mardi soir)	Secrétariat	Sortir les litiges, faire le point sur les rencontres non saisies et envoyer à Bruno copie Michel
Le mardi soir (au plus tard mercredi midi)	Bruno	Vérifier les litiges, décider si une réunion est nécessaire ==> Envoi SMS aux membre commission

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Séniors Messieurs - Ph01-T03

16/10/2016

Les licences promotionnelles

- 0 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 0 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- **0 Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- **1 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**

- Rencontre de D4 Poule E CHÂTEAU 6 - LA SUZE 6
L'équipe LA SUZE 6 a déclaré forfait avant la rencontre

Score de la rencontre devient victoire de CHÂTEAU 6 sur score de 18 - 0
et 0 point rencontre pour l'équipe LA SUZE 6

Rappel du point de règlement :

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

...

Forfait : 18-0 et 0 pt rencontre.

1er Forfait : pénalité sportive ci dessus

2ème forfait : forfait général

Pour la dernière équipe d'un Club :

1er et 2ème Forfait : Sanction Sportive

3ème forfait : Forfait général

- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage

Les non-qualifications et non-licenciés

- **0 Joueur(s) non qualifiés**

Vétérans - Ph01-T02

13/10/2016

Les licences promotionnelles

- 0 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 0 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- **0 Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage (1ère journée)

Les non-qualifications et non-licenciés

- **0 Joueur(s) non qualifiés**

Les feuilles non saisies - non remontées - non envoyées au comité

- **2 Feuilles non saisies sur Spid**

- Rencontre de	D3	Poule	A	YVRE	1	-	Exempt
- Rencontre de	D4	Poule	A	CONNERE	3	-	Exempt

Daniel Hamonic relance les 2 clubs concernés.

Rappel, les 2 noms de joueurs doivent être remontés même en cas d'exempt ou de forfait. Le cas échéant, les joueurs de la rencontre précédente seront inscrits.

Féminin - Ph01-T01

15/10/2016

Les licences promotionnelles

- 0 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 0 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- **0 Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage (1ère journée)

Les non-qualifications et non-licenciés

- **0 Joueur(s) non qualifiés**

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

- **0 décision en suspend**

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

Demande de certificats médicaux demandés de manière aléatoire

- 25 Certificats médicaux vérifiés sur Spid (Validations depuis le mercredi 12/10)
- 8 Certificats médicaux demandés aux clubs (Joueurs ayant participé au championnat)
 - Licence n° 749539 Nicolas MOREL du club de ASCA
(Validation du samedi 15/10)
 - Licence n° 867634 Maxime CHEVALLIER du club de ASPTT
(Validation du samedi 15/10)
 - Licence n° 7214238 Thomas BLIN du club de LA SUZE
(Validation du samedi 15/10)
 - Licence n° 721745 Didier BRIELLES du club de ASGM
(Validation du jeudi 13/10)
 - Licence n° 728788 Nathalie PROVOST du club de VIBRAYE
(Validation du mercredi 12/10)
 - Licence n° 7215165 Teddy BRIZARD du club de CONNERRE
(Validation du mercredi 12/10)
 - Licence n° 7219665 Olivier HARANG du club de SPAY
(Validation du jeudi 13/10)
 - Licence n° 7221037 Sarah LE DANTEC du club de SPAY
(Validation du jeudi 13/10)

En vert, les certificats reçus et vérifiés le jour de la commission litiges.
Pour les 4 restants à vérifier, délai de 7 jours maxi.

4 - GIRPE

Statistiques de remontées des résultats par GIRPE

Suite à un problème de serveur FFTT, les résultats des rencontres Girpe remontaient, mais un message d'erreur était renvoyé par le serveur FFTT. La 2ème opération de remontée du pdf était donc abandonnée. Seules les feuilles des féminines et de St Pavace ont pu être remontées par Bruno Gausseran et Camille Leroy, avec une version Bêta Girpe 4.2 testée par Bruno Gausseran.

Le cas étant exceptionnel, et national, la commission litiges demandera, si nécessaire, les feuilles pdf des journées concernées, en fin de phase en cas de départage aux manches ou aux points.

5 - DIVERS

Licences promo transformées en licences traditionnelles

- Après vérification, il semble que les licence promotionnelles des joueuses ayant participé au championnat féminin, n'ont pas été basculées automatiquement en licences traditionnelles.
Le paramétrage du championnat est pourtant conforme.

N'ayant aucun litige licence promo en championnat masculin et championnat vétérans, nous avons un doute sur le bon fonctionnement du basculement en licence tradi sur la semaine passée.

Bruno Gausseran prépare un mail à Nathalie pour envoi à la fédération (copie Michel Stephan à la ligue)

Juge-Arbitrage du Championnat féminin

- Après la 1ère journée de Championnat féminin, il est remonté la nécessité d'être 2 lors de l'organisation d'une journée de 2 tours de championnat féminin. La gestion des tables, des temps de jeu, des temps de pauses, des éventuels problèmes dans la salle, combiné à la saisie des rencontres (2 journées de 8 rencontres et 16 tables) ne peut pas être correctement assuré par un seul JA.

Les commissions litige, féminines et arbitrage, décident à l'unanimité la convocation d'un JA + 1 Girpeman avec 2 ordinateurs lors de chaque journée.

Prestation 25€ pour le JA et 20€ pour le Girpeman

- Il nous est remonté la réclamation d'une joueuse, via son club (Parigné), d'une ambiance moyenne. Un accompagnateur d'une équipe aurait "pressé" les joueuses d'enchaîner les parties sans temps de pause.

Michel Vignerone contacte l'accompagnateur concerné (Spay) afin d'obtenir sa version des faits.

Si nécessaire, des rappels pourront être faits, avant la prochaine journée féminines aux personnes concernées.

Rencontre de N2 filles à l'ASGM

- La commission litiges a pu discuter de l'ambiance très tendue, lors de la fin de la rencontre N2 filles à l'ASGM, entre le JA et des dirigeants de l'ASL et de l'ASGM.

La commission départementale n'est pas en charge de cet échelon, mais Patrick Gaudemer a été diligent afin de désamorcer ce conflit.

A la date de cette commission litige, un dialogue et des regrets formulés entre les protagonistes ayant eu lieu, il n'y a pas de suite donnée à ce sujet.

1er tour de Critérium Fédéral départemental

- Descentes de 3 joueurs en division inférieure (2 benjamins et 1 minime) suite au refus d'arbitrer la dernière partie.

Rappel : La présentation d'une attestation de licence sur papier ou Smartphone ne permet plus au JA de garder les licences. C'était le seul moyen dont disposait le JA pour maintenir les derniers arbitres lors des dernières parties.

La Commission décide à l'unanimité :

- **La sanction est maintenue. Les joueurs sont relégués en division inférieure mais ils sont placés exceptionnellement en premier repêchable.**
- **Une information sera délivrée aux JA concernant ce point précis. Les JA devront donner l'information au début de la compétition.**
- **Une information sera également délivrée aux clubs avec la convocation.**
- Autre information pour les Clubs : chaque joueur doit avoir au moins une balle dans son équipement. Il est noté sur la convocation que les clubs recevants ne fournissent pas les balles mais ce n'est pas suivi.

- PROCHAINE COMMISSION LITIGES

La prochaine commission litiges aura lieu le 09/11/2016 à 18h30